

**Rencontre avec Sylvie Durand-Trombetta, secrétaire générale
du Conseil nationale des villes (CNV)
Jeudi 7 mai 2020 – conseilscitoyens.fr - Compte-rendu**

Présentation du CNV :

Le CNV une instance de conseil, présidée par le Premier ministre « sur le papier ». Dans les faits, la présidence est assurée conjointement par un-e élu-e de gauche et un-e élu-e de droite. Actuellement, il s'agit de Patrick Braouzec, président de Plaine Commune, et Fabienne Keller, sénatrice. Le CNV existe depuis 1988 et est renouvelé tous les 6 ans. Il comporte 64 membres répartis en 6 collèges : élus, associations, personnalités qualifiées et, depuis 2014, un collège « habitants » a été créé pour représenter les habitants des QPV, qui sont désormais des conseillers citoyens tirés au sort. Le secrétariat du CNV compte 4 salariés-es et est installé au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT, ex-CGET) mais il est autonome. Le but du CNV est de conseiller le gouvernement sur les politiques publiques en direction des quartiers prioritaires. Il peut être « saisi » par un Ministre sur un sujet particulier, via une lettre de saisine (par exemple la place des femmes dans les quartiers, l'économie informelle, etc.) ou bien il peut « s'auto-saisir » sur un sujet de son choix. Après un travail de l'ensemble de ses membres, il fournit des avis sur le sujet choisi. C'est un peu « la mouche du coche », qui peut se permettre de dire les choses librement à l'administration et aux ministères, mais de manière bienveillante, diplomatique.

Actualité du CNV :

Le CNV vient d'être saisi par le Premier Ministre pour fournir un avis sur les mesures à prendre en faveur des QPV suite à la crise sanitaire. Les travaux sont en cours mais le CNV fournira d'ici l'été des recommandations sur 5 thématiques : accès au numérique, emploi, éducation, place des femmes et des jeunes filles, image des quartiers.

Retour sur l'avis du CNV concernant les élections municipales :

Le CNV a publié en octobre 2019 un document fournissant des recommandations à destination des conseils citoyens concernant les élections municipales ([cliquez ici pour lire ce texte](#)). Le principe général est le suivant : pour garder sa crédibilité, le conseil citoyen doit préserver sa neutralité. De fait, s'ils s'engagent dans la campagne, les conseillers concernés doivent démissionner ou au minimum se mettre en retrait. Et s'ils sont élus, ils doivent montrer l'exemple en démissionnant du conseil (les élus n'ont pas le droit d'y siéger). La décision concernant le second tour des élections municipales sera annoncée par le gouvernement le 23 mai.

Les participants de la rencontre ont ensuite discuté librement et les points suivants ont été abordés :

- les conseils citoyens ne sont pas des « animateurs de quartier » mais des acteurs de la stratégie de territoire. Leur rôle est d'être présents dans les instances du contrat de ville ;
- le rappel de la formation dispensée gratuitement par l'Ecole du renouvellement urbain (ERU) aux conseillers citoyens. Même si cette formation se déroule en Île de France (il faut donc se déplacer) et qu'il y a souvent un écart entre les principes de co-construction affichés dans la formation et la réalité, tous s'accordent à souligner sa grande qualité et sa pertinence. [Toutes les infos ici](#).
- En conclusion, Sylvie Durand-Trombetta rappelle que le principe de co-construction avec les habitants est très récent, tandis que les pratiques de l'administration française datent de Richelieu ! La première génération de conseillers citoyens « paye les pots cassés » de cette innovation démocratique mais il ne faut pas se décourager. : les changements de culture et d'habitude des fonctionnaires et des élus vont prendre du temps.

Annexe :

Irma Coronado-Goupil, conseillère citoyenne et membre du collège « habitant » du CNV, qui n'a pu prendre la parole lors de cette rencontre à cause d'un problème technique. Elle nous a envoyé la contribution écrite suivante :

« Je voulais en effet apporter mon témoignage de mon expérience au CNV.

En ce qui concerne l'expression démocratique et la co-construction, elle se manifeste en effet très différemment selon les territoires.

Néanmoins, je voulais rapporter qu'il y a un énorme contraste entre d'un côté le scepticisme de certains conseillers vis-à-vis du fait de participer, porter des projets ; et d'un autre côté, la confiance et la foi que les dirigeants de la Politique de la Ville octroient aux conseils citoyens, comme porteurs d'une parole, d'une expertise d'usage de terrain très précieuse.

Je me réfère aux moments des assemblées plénières CNV, auxquels assistent le Commissaire Louis-Antoine Mariani, présent régulièrement, le Ministre Julien Denormandie et dernièrement le directeur de l'ANCT, M. Lebreton, ainsi que l'équipe technique du CNV.

Leur enthousiasme pour que chaque personne puisse s'exprimer dans ses besoins et accéder à ses droits les plus élémentaires est une constante dans toutes leurs allocutions. Ces interventions gagneraient à être transmis aux conseils citoyens. Cela nous ferait gagner du temps parfois perdu en vaines polémiques.

En ce qui concerne la formation de l'ERU, j'ai vu l'effet produit sur une membre de mon conseil. Elle était souvent en opposition et s'occupait plus des réclamations envers la Mairie. Suite à sa formation, elle a changé. Ses interventions étaient plus précises et plus adaptées et elle était même porteuse de projets qui correspondaient davantage aux missions du conseil citoyen. Elle s'est tant améliorée qu'elle a pu se promouvoir personnellement et intégrer une liste municipale.

Oui la formation est utile et riche même comme culture technique de base de la politique de la Ville, qui peut servir de tremplin pour d'autres missions.

Et pour finir, je voulais faire la remarque suivante : les conseil citoyen ont tendance à négliger leur calendrier, qui se doit d'être respecté avec rigueur tel que les réunions de pilotage, avec les partenaires, la région, l'ANRU etc. Ceci implique nécessairement une préparation et une réflexion stratégique du territoire, qui est la véritable mission des conseils. Il me semble qu'ils se concentrent parfois plus dans l'animation du quartier, rivalisant parfois les associations de terrain. »